



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DES DECISIONS DU PRESIDENT**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 3 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril à 16 heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence du Président du Conseil d'Administration, Monsieur Olivier RICHEFOU, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 21 mars 2025

CONSEILLERS AYANT VOIX DELIBERATIVE :

En exercice : 25
Présents : 19
Votants : 19

ETAIENT PRESENTS :

- **Membres titulaires** : M. Olivier RICHEFOU, Mme Christelle MOUSSAY, M. Christophe LANGOUET, Mme Camille PETRON, M. Jacky CHAUVEAU, M. Jean-Paul FORVEILLE, M. Michel GALVANE, M. Georges HOYAUX, M. Christian LEFORT, M. Gilles LIGOT, Mme Diane ROULAND, M. Bruno LESTAS, M. Christian BRIAND, M. Sylvain ROUSSELET, Mme Sylvie VIELLE,
- **Membres suppléants** : M. Patrick SOUTIF, M. Louis BONNEAU, Mme Nicole BOUILLON, Mme Magali D'ARGENTRE
- **Membre de plein droit** : Mme Marie-Aimée GASPARI, Préfète de la Mayenne
- **Membres avec voix consultative** :
 - M. le Colonel Thierry ROBERT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
 - M. l'Adjudant-chef Anthony DERSOIR, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers
 - Mme la Médecin-Capitaine Angélique BACHELET-FOUILLE, Médecin-chef de la sous-direction santé
 - M. le Lieutenant Sébastien NORMAND, représentant des sapeurs-pompiers professionnels officiers
 - M. le Cadre de santé Yoann RUE, référent mixité et lutte contre les discriminations,
 - M. le Commandant Yvonnik TACET, référent sûreté et sécurité.
- **Assistait également** : M. Olivier CARABIN, Conseiller aux décideurs locaux

S'ETAIENT FAIT EXCUSER :

- **Membres titulaires** : Mme Jacqueline ARCANGER, M. Joël BALANDRAUD, Mme Julie DUCOIN, M. Gérard DUJARRIER, M. Claude TARLEVE, M. Antoine VALPREMIT, M. Pierrick GILLES, Mme Nadège DAVOUST, Mme Dominique DE VALICOURT, M. Didier BOITTIN,
- **Membres suppléants** : Mme Corinne SEGRETAIN, Mme Christine DUBOIS, Mme Stéphanie LEFOULON, M. Jean-François SALLARD, M. Raymond LELIEVRE
- **Membres avec voix consultative** : M. le Sergent Etienne MARTINEAU, M. le Lieutenant Arnaud JARDIN, M. l'Adjudant-chef Christophe DORIZON, Mme Maud LEZE, Mme Brigitte GALLIENNE

Délibération n° 6 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

Le projet de budget supplémentaire 2025 est constitué de l'affectation des résultats de l'exercice 2024, de la reprise des restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2024, et d'ajustement de crédits de paiements des AP/CP.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au niveau des dépenses, il est inscrit la reprise des RAR 2024 pour 11 K€. En outre, il est proposé d'ajouter des crédits pour réaliser des travaux de réparation à l'Etat-Major et au CIS Bouère suite au versement des indemnités par les assureurs.

Au niveau des recettes, il est inscrit 227 K€ au chapitre 002 suite à la décision d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024 en report à nouveau. Il est inscrit la reprise de provision approuvée dans la délibération précédente et les indemnités de sinistres évoquées ci-dessus.

Il en ressort un autofinancement prévisionnel de 217 K€.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Au niveau des dépenses, les RAR de l'exercice 2024 (467 K€) sont repris. Il est nécessaire d'ajuster les crédits de paiement de l'AP/CP 202213 « PPI Engins 2022-2027 » de 215 K€ tout en restant dans l'autorisation de programme diminuée à 7 850 K€ dans le cadre du BP 2025. Compte tenu de la fin des travaux du CIS Loiron-Ruillé, il est nécessaire d'ajuster les crédits de paiement.

Compte tenu de la reprise des RAR 2024 en recettes (33 K€), de l'excédent d'investissement 2024 (478 K€), de l'autofinancement prévisionnel (217 K€), il est nécessaire d'inscrire un besoin de financement complémentaire de 85 K€ ce qui porte le besoin de financement total sur l'exercice à 2 004 K€.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

Article 1^{er} : d'approuver le projet de budget supplémentaire 2025

Article 2 : d'ajuster les crédits de paiement des AP/CP tel qu'indiqué dans les fiches jointes.

Article 3 : de clore l'AP/CP n°201606 « Construction de la Direction Départementale » d'un montant de 8 393 000 € dont la fiche est jointe, d'arrêter le montant à 8 021 320.54 € et d'annuler les crédits restants.

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la télétransmission en Préfecture à la date figurant ci-dessous, et de la publication au RAA.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Pour extrait certifié conforme,

**Le Président
du Conseil d'Administration,**




Olivier RICHEFOU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, CS24111, 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Ce recours peut être adressé par courrier au Tribunal par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.